

Lettre Info'

#3 – OCTOBRE 2022



Édito

Avancer ensemble

La transformation de votre quartier entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec l'obtention des premières autorisations d'urbanisme.

Ce temps « administratif » n'est pas encore celui des travaux. Nous resterons en contact avec vous à travers plusieurs animations d'ici fin 2022. Les thèmes de la biodiversité et des mobilités douces seront à l'honneur !

La première phase de relogement est bien enclenchée et plusieurs locataires ont déjà pu emménager. La démolition de la cantine actuelle, prévue pour le 2^e semestre 2023, permettra la construction du premier programme de logements (le lot H) du projet, des visuels vous seront prochainement présentés.

Nos équipes se tiennent à votre écoute. Avançons ensemble !

L'équipe projet Seqens et Eiffage Aménagement

VIVRE IGNY,
imaginer **Joliot Curie**



UNE SEULE OPÉRATION, 2 GRANDES PHASES

Les premiers travaux démarreront en 2023 avec la démolition de la cantine actuelle, afin de construire sur ce terrain un programme mixte d'environ 55 logements (livré en 2025). En attendant la construction de la nouvelle cantine scolaire, une cantine provisoire sera réalisée par la Ville pour que les écoliers puissent continuer à se restaurer à proximité immédiate de l'école (cf. cartographie).



PHASE 1 : 2023-2027

- Installation d'une cantine provisoire par la ville, démolition de la cantine et construction de la nouvelle cantine
- Construction du lot H
- Démolition de 80 logements bd Marcel Cachin
- Construction de 2 lots immobiliers (B et C)
- Aménagement du parc
- Démolition de 12 logements individuels et construction du lot immobilier I (à la fin de la phase 1)

- ① Cantine provisoire
- ② Nouvelle cantine
- ③ Parc
- ③' Future aire de jeux
- ⊘ Hypothèses d'implantation de la médiathèque

RELOGEMENT : une solution pour chaque foyer

Depuis le début de l'année 2022, un travail d'accompagnement a déjà permis le relogement de plus de 28 familles, à Igny et dans d'autres communes.

Les locataires concernés par la première phase de démolition (2 bd Marcel Cachin et 4 à 16 bd Marcel Cachin) sont reçus en priorité. Les personnes isolées, âgées ou à la santé fragile bénéficient d'une écoute attentive. Les locataires qui n'ont pas encore fait part de leurs besoins seront reçus selon le calendrier général du projet. Afin de préserver la tranquillité du secteur, les appartements quittés par les locataires sont sécurisés.

- **Permanences les mercredis**, de 14h à 17h, 1 rue Jules Ferry à Igny (Patio)
- **Prendre rendez-vous :** projet.joliot-curie@seqens.fr
Votre contact relogement : 01 86 52 62 69

Bienvenue à votre nouveau gestionnaire de proximité

Depuis le 4 juillet, Christian Brocq est votre 1^{er} interlocuteur Seqens pour toutes les questions relatives à la gestion quotidienne de la résidence.

Une question ? Un problème à signaler ?
Monsieur Brocq assure plusieurs permanences aux bureaux d'accueil :

- les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30, 5 Clos des Trois Arpents à Igny,
- les mardis/mercredis et vendredis de 16h30 à 17h30 (15h-16h le vendredi), 4 bd Marcel Cachin à Igny.



LES PERMIS DE DÉMOLIR N'ENCLENCHENT PAS LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX !



Les permis de démolir ont été récemment affichés sur toute l'opération d'aménagement (équipements et logements) devant :

- Les bâtiments du secteur Cachin (phase 1),
- Les pavillons rue Prosper Alfaric (fin de la phase 1),
- La cantine scolaire (phase 1)
- L'ancienne garderie des Lapins Bleus (phase 1),
- Les bâtiments avenue Joliot Curie et rue Jean Macé (phase 2),
- Le Gymnase et sa salle annexe (fin de la phase 2), dont la démolition reste envisagée en 2029-2030, après l'ouverture d'un nouvel équipement.

Ces autorisations sont seulement administratives. Le planning des travaux reste celui indiqué dans le phasage (cf. recto) et dépendra de l'avancement du relogement. Prochainement, des permis d'aménager et les premiers permis de construire seront également affichés.



Projet d'aménagement : contact.joliotcurie@gmail.com
Plus d'information sur le site : www.joliotcurie-igny.fr

Lettre Joliot Curie Info' - édition partenariale